

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 7 Procuration : 3 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : - Mme TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 3 novembre 2023</p>
<p><u>Réf</u> : 2394 Objet : DETR 2024 construction d'une maison des assistantes maternelles</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel - M. DUCHEMIN Vincent - <u>Absents ou excusés</u> : Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Carole - M. ROSSET André <u>Procuration</u> : Mme QUOEX Valérie à Mme TAVERNIER Marie -Laure M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel Mme MICHAUD Carole à - Mme SIBIL Christine</p>

Madame MICHAUD Carole rappelle au conseil municipal que ce dernier avait accepté le projet de réalisation sur la commune, près de l'école, d'un projet de bâtiment, abritant une Maison des assistantes maternelles.

- Elle propose que dans le cadre de ce projet dont le montant des travaux est évalué à 877 500.00 €, une demande de subvention soit déposée dans le cadre du programme DETR 2024 auprès de la Préfecture de Haute-Savoie.
- Elle indique que les travaux devraient commencer dès l'obtention du permis de construire fin 2023, pour une livraison du bâtiment en 2024
- Que le plan de financement prévisionnel est :

PARTENAIRES	MONTANT HT
Conseil départemental CDAS 2023 30%	263 250.00 €
DETR 30%	263 250.00 €
Commune autofinancement	351 000.00 €
TOTAL	877 500.00 €

Le conseil après en avoir voté,

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre des crédits DETR 2024, auprès de la préfecture de Haute-Savoie, d'un montant de 30% de la dépense, soit pour un montant de 263 250.00 € HT
- **VALIDE** le projet de création d'une maison des assistantes maternelles sur la commune
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, pour les actes relatifs à la présente délibération

La secrétaire

Mme TAVERNIER Marie -Laure



Le Maire

DENNE Jean – Claude

